



Le plaidoyer pour l'amélioration des droits des CLPA au Congo – le cas du code forestier

Hannah Mowat - Fern

fern

MAKING EUROPE WORK
FOR PEOPLE & FORESTS

Constats et Recommandations sur le renforcement des droits des CLPA

1. Un cadre légal intéressant
2. Des pratiques contraires aux lois
3. Faible application des lois
4. Faible niveau d'adoption des textes d'application des lois
5. Recommandations:
 - Meilleure appropriation des lois par administrations, élus et secteur privé
 - OI de l'effectivité des droits des CLPA reconnus dans la loi
 - Peser sur l'adoption des textes d'applications manquants





**Février 2024:
Code Forestier
2020: texte
d'application
pré-validé sans
consultation
des CLPA ni
OSC**

fern

MAKING EUROPE WORK
FOR PEOPLE & FORESTS

Preparation du plaidoyer – consolidation du plateforme OSC



Communication



Gouvernance



Organisation



Strategie

Phase de plaidoyer

Réunions directe (avril)

- L'UE, Ambassade de France, Banque Mondiale

Organisation d'Ateliers

- Juin, en marge du conference PFBC
- Juillet, en marge du conference CIAR, avec presence du media locale

Notes de position

- Principes sur la restauration forestiere fondée sur les droits
- Position des OSC sur le permis petrolier dans le parc Conkuati-Douli



ENJEUX ET DÉFIS DE LA FORESTERIE COMMUNAUTAIRE POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES FORÊTS EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

Jeu 4 juillet 2024, 16h00-17h30
Salle Abura, Centre de Conférence de Kintélé

- 16h00 - 16h10 Accueil des participants
Secrétariat (FGDH)
- 16h10 - 16h20 Prise en compte des engagements internationaux relatifs aux droits des CLPA dans la législation congolaise
Maïent Agnibat Emeka, FGDH
- 16h20 - 16h30 Huit recommandations pour améliorer l'implication des populations locales dans les projets de restauration forestière
Guillaume Lescuyer, CIRAD
- 16h30 - 16h50 Etat d'avancement des textes d'application de la loi 33-20 portant code forestier relatifs à la foresterie communautaire
Conseiller juridique et administratif du MEF
- 16h50-17h10 Enjeux et défis des textes d'applications de la loi 33-20 portant code forestier relatifs à la foresterie communautaire : positions historiques de la société civile
PGDF et GESOP; Alfred Nkodia, CAGDP; Nina Kiyindou, OCDH; Guy Moussele, RENAPAC
- 17h10-17h25 Enjeux, défis, contraintes et actions nécessaires pour les peuples autochtones et les communautés locales relatifs aux dispositions légales pour le succès des forêts communautaires en vue de la conservation et la restauration forestière et quelles actions?
DG peuples autochtones; Chef de village
- 17h25-17h30 Conclusions
CIRAD, FGDH, Fern



Cet événement a été rendu possible grâce au soutien de l'Agence Française pour le Développement. Les informations et opinions présentées dans ce document ne reflètent pas nécessairement la position officielle de cette institution.



Le Congo foule au pied ses engagements sur la protection de l'environnement : Un nouveau permis pétrolier délivré dans le parc Conkuati – Douli

Le 18 Janvier 2024, La République du Congo a fait volteface sur ses engagements environnementaux, sociaux et économiques en délivrant un permis d'exploration pétrolière à une compagnie chinoise dans le parc de Conkuati-Douli, sanctuaire de la flore et faune du pays et de communautés locales et peuples autochtones (CLPA) vulnérables.

La République du Congo, est couverte à 65% par la forêt, et fait partie du deuxième plus grand massif forestier et puit carbone au monde, le Bassin du Congo. Ses forêts, qui abritent une grande biodiversité, sont au cœur du style de vie de nombreuses Communautés Locales et Populations Autochtones (CLPA) et des ambitions économiques du pays. Que ce soit pour promouvoir une exploitation durable de ses ressources forestières ou développer son potentiel touristique, le gouvernement congolais s'est engagé dans la ratification des textes pertinents de protection de l'environnement et s'est du reste lancé dans des processus de gouvernance forestière, climatique et foncière tels que l'Accord de Partenariat Volontaire -APV FLEGT, la Réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+), ou encore l'Initiative des Forêts d'Afrique Centrale (CAFI). Tous ces engagements se sont traduits dans les faits par l'érection d'un réseau important des aires protégées parmi lesquelles figure le Parc National de Conkuati- Douli.



JUILLET 2024



Contribution de la société civile congolaise à la Conférence internationale sur le boisement et le reboisement

Principes généraux pour une restauration forestière fondée sur les droits

Pour éviter un changement climatique catastrophique conformément à l'Accord de Paris, tous les secteurs de l'économie doivent réduire radicalement et rapidement les émissions de gaz à effet de serre. En outre, nous devons séquestrer plus de dioxyde de carbone (CO₂) de l'atmosphère que nous n'en émettons.

Nous pensons que la meilleure façon d'y parvenir est de protéger et de restaurer les forêts naturelles. La restauration peut être réalisée en modifiant les pratiques de gestion des terres et en permettant le rétablissement et la régénération naturels. La meilleure façon de procéder est d'impliquer pleinement les communautés locales et populations autochtones. La première étape doit toujours consister à réduire la pression exercée sur les forêts.

**Juillet 2024: Annonce du
Ministère de l'Économie
Forestière: texte d'application
du Code Forestier sur
l'aménagement des forêts
communautaires "pourra être
re-ouvert" aux OSC et CLPA**

The logo for fern, featuring a stylized tree icon above the lowercase letters "fern".

MAKING EUROPE WORK
FOR PEOPLE & FORESTS



Merci de votre attention!

